	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 juin 2023	N° 2023-277

Convocation du 23 juin 2023

Aujourd'hui vendredi 30 juin 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Gilbert DODOGARAY
M. Nordine GUENDEZ à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Pascale BRU à Mme Stephanie ANFRAY
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE
M. Nicolas FLORIAN à M. Max COLES
M. Jacques MANGON à M. Christian BAGATE
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Daphné GAUSSENS
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h45
M. Thomas CAZENAVE de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
Mme Anne FAHMY de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h45
M. Michel LABARDIN à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 18h20
M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00
Mme Pascale PAVONE à partir de 18h20
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 17h00
M. Franck RAYNAL à partir de 17h50
M. Fabien ROBERT à partir de 18h30
Mme Béatrice SABOURET de 17h10 à 17h45
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 18h30
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h00


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST de 12h40 à 14h30
M. Alain ANZIANI et à M. Stéphane DELPEYRAT de 14h30 à 15h50
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 11h20 à 14h30 et à partir de 17h10
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 12h30
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN jusqu'à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Bastien RIVIERES de 11h25 à 14h30
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 14h30
Mme Delphine JAMET à M. Stéphane PFEIFFER jusqu'à 13h00 et à partir de 18h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 14h30
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 11h50
Mme Christine BONNEFOY à M. Thierry MILLET à partir de 16h35
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Myriam BRET jusqu'à 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
Mme Myriam BRET à Mme Amandine BETES à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 12h18 à 15h40
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Frédéric GIRO de 14h30 à 17h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 13h20
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 12h10 et de 14h30 à 16h50
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 16h55
Mme Françoise FREMY à M. Baptiste MAURIN de 11h15 à 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE de 16h40 à 17h45
Mme Daphné GAUSSENS à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h00
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 11h50
Mme Sylvie JUQUIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUSTOME de 11h15 à 14h30
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Sylvie JUQUIN de 12h20 à 14h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM de 12h40 à 15h20
M. Michel POIGNONEC à M. Dominique ALCALA à partir de 12h10
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h10
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX jusqu'à 11h25 et de 12h05 à 15h30, de 16h35 à 18h15
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 17h40
Mme Béatrice SABOURET à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h45
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE de 10h30 à 14h30 et à partir de 17h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Fabien ROBERT de 10h50 à 18h30
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD de 12h10 à 16h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI de 13h00 à 18h00

EXCUSE(S) :

Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Stéphane MARI.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 juin 2023	Délibération
	Direction circulation et stationnement Mission stationnement / Nouveaux usages de l'automobile / Logistique	N° 2023-277

**METPARK - Services Publics Parcs de stationnement et Fourrière - Contrat
d'objectifs entre Bordeaux Métropole et la Régie METPARK - Décision - Autorisation**

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2004/0225 du 5 avril 2004, la Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole le 1er janvier 2015 a décidé la mise en place d'une régie personnalisée Parcub, dénommée METPARK depuis le 1er janvier 2020, pour l'exploitation de parcs de stationnement puis la gestion de la fourrière métropolitaine.

Un projet de contrat identifiant les objectifs et orientations que le Métropole entend assigner à sa régie a été défini et vous est soumis. Ce projet, qui répond notamment aux observations formulées par la chambre régionale des comptes dans le cadre de son dernier contrôle réalisé sur la régie métropolitaine, porte sur la période de la présente mandature (fin au 31/12/2026).

Il a pour ambition de présenter les orientations et objectifs inhérents aux services et activités de la Régie compte tenu des politiques de la Métropole et principes de gestion publics ou propres à la Métropole. Il offre ainsi une grille de lecture pour établir un bilan périodique sur les actions de la Régie déjà mis en œuvre à sa signature ou réalisées sur la période du Contrat pour répondre à ses objectifs.

A ce titre, ce cadre de référence recouvre :

- Les missions de la Régie ;
- Les stratégies et objectifs fixés pour les services publics stationnement et fourrière ;
- Les objectifs de gouvernance et de suivi des activités pour la structure ;
- Le régime des biens/données et la neutralité des services et leurs conséquences en termes de responsabilités et de gestion ;
- Les dispositions financières entre la Métropole et sa Régie et leurs conditions de mise en œuvre ;
- Les relations entre la Métropole et la Régie.

La Régie, dans le cadre de ses missions statutaires, a vocation à s'inscrire dans le respect des politiques de Mobilités de la Métropole autorité organisatrice.

Elle participe notamment à la mise en œuvre de certaines orientations du schéma des mobilités de la Métropole renvoyant :

- à la cohérence des politiques de stationnement en ouvrage et de stationnement en

- voirie visant à libérer de l'espace public,
- au développement de l'attractivité et de la capacité des P+R pour renforcer le dispositif existant, à la diversification des usages en offrant des espaces pour les mobilités actives et la logistique urbaine,
- à la décarbonation des mobilités en lien avec la mise en place d'un maillage pertinent de l'offre de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Les orientations communes retenues pour les deux services publics intéressent les thématiques patrimoniales, sécurité et sûreté ainsi que la transition énergétique et écologique.

Elles sont complétées par des enjeux propres à chaque service. Ils concernent, pour le service public industriel et commercial de stationnement, l'adaptation d'une offre en cohérence avec les besoins de la mobilité et la qualité du service à l'utilisateur et, pour le service public administratif de la fourrière, la poursuite de l'amélioration des modalités d'enlèvement et de stockage et la recherche d'une plus grande efficacité du service.

Au titre de la gouvernance de la structure et du suivi de ses activités, les objectifs tiennent :

- à la maîtrise de l'économie des services ;
- à une gestion performante, mesurée, traçable et documentée, tant du point de vue du suivi du patrimoine que de la gestion financière ;
- au déploiement d'outils de pilotage, suivi et reporting, tel que des tableaux de bords rassemblant des indicateurs de performance ou de la conduite d'enquête satisfaction ;
- au suivi d'une politique volontaire de responsabilité sociale ;
- à la maîtrise des systèmes informatiques et d'information.

Outre ses objectifs de service et de suivi d'activités, le projet de Contrat rappelle le contour de la prise en charge par la Régie des biens remis à cette dernière. Il précise le régime de gestion et conservation des documents, données et production des services ainsi que les impacts des dispositions relatives à la neutralité du service rendu.

Il recense les principales dispositions financières existantes entre Bordeaux Métropole et sa Régie et en précise les modalités de mise en œuvre, notamment concernant les redevances et loyers adoptés par délibération du 31 mars 2023. Il définit par ailleurs les principes de fixation d'une subvention d'équilibre annuelle au service public administratif de la fourrière compte tenu du déficit structurel de ce service, lequel a nécessité un premier versement sur l'exercice 2022.

Enfin, le contrat pose les principes et objectifs de gouvernance entre la Métropole et la Régie qui s'inscrivent dans une volonté de co-construction, qu'il s'agisse de la mise en œuvre du suivi des objectifs fixés mais également et plus largement du pilotage et suivi des services publics gérés par la Régie. Il rappelle également le droit de contrôle et le droit d'accès à l'information et aux données de la Métropole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5217-2,

VU la délibération n°2004/0225 du Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux,

devenue Bordeaux Métropole au 1er janvier 2015, portant création de la régie Parcub, en charge de la gestion de parcs de stationnement,

VU les délibérations n°2004/0225 et n°2010/0855 du Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux, confiant la gestion de la fourrière à la Régie

VU les statuts de la régie Metpark,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la régie à autonomie financière et personnalité morale METPARK, anciennement dénommée Parcub Bordeaux Métropole, a notamment pour objet l'exploitation de parcs de stationnement de Bordeaux Métropole ne faisant pas l'objet d'une délégation de service public et la gestion de la fourrière métropolitaine ;

CONSIDERANT QU'il est nécessaire de préciser les objectifs et orientations que le Métropole entend assigner à sa régie METPARK par le biais d'un contrat d'objectifs ;

CONSIDERANT le projet de contrat annexé à la présente délibération, portant sur la période de la présente mandature (fin au 31/12/2026).

DECIDE

Article 1 : d'adopter le contrat d'objectifs relatif à la régie METPARK annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer tout acte ou à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : d'imputer, le cas échéant, au budget principal de l'exercice budgétaire correspondant :

- En dépense : le versement d'une subvention d'équilibre au chapitre 65, article 657363, fonction 844 ;
- En recette : les loyers de la mise en affectation des locaux ainsi que la mise en œuvre de la redevance au chapitre 70, article 70388, fonction 844.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Madame TERRAZA, Madame DE FRANÇOIS, Monsieur PAPADATO, Madame RAMI, Madame AMOUROUX, Monsieur BOBET, Monsieur CHAUSSET, Monsieur DUPRAT, Monsieur ESCOTS, Monsieur SALLABERRY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 juin 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 JUILLET 2023	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH
DATE DE MISE EN LIGNE : 7 JUILLET 2023	